

Quelle finance durable pour accompagner la transition économique et sociale

Comment favoriser les passerelles entre le monde de la finance et de la finance durable – fortement internationalisé – et le tissu économique local dont les besoins d’investissements restent en partie insatisfaits, en vue d’une société durable et résiliente à l’horizon 2050 ? Telle est la question autour de laquelle les membres de la Commission de Prospective ont été réunis lors de la séance le 9 mars 2023.

S’appuyant sur les éléments de cadrage apportés par M. Jean-Pierre Danthine (Prof. EPFL et Directeur de E4S¹), M. Bertrand Donninger (responsable du secteur investissements à la Banque Alternative Suisse²) et M. Aymeric Jung (Directeur de Quadia – Capital Regenerated³), les réflexions ont porté sur les rôles possibles de la finance durable en soutien à la transition de l’économie réelle (1), sur les leviers d’actions activables dans le contexte genevois (2), ainsi que sur les contributions potentielles de l’Etat à la mise en œuvre de ces derniers (3).

1. Quel rôle pour la finance durable dans les transformations de l’économie vers la durabilité ?

Particulièrement bien représentées à Genève, les activités financières apparaissent parfois déconnectées de l’économie réelle. Si c’est bien au niveau de cette dernière que devront se concrétiser les transitions sociales et économiques qui conditionnent aujourd’hui l’avenir de nos sociétés, **les activités financières sont elles aussi concernées par ces transformations.** Elles sont elles aussi confrontées aux risques systémiques des limites planétaires, des équilibres géopolitiques, des défis de la démocratie ou encore de la globalisation.

La finance porte tout d’abord une responsabilité. Elle peut contribuer à aggraver les causes, notamment sociales et environnementales, mais elle peut également être force de changement.

Les exigences de rendement, auxquelles ont été habitués les grands investisseurs, tendent

« L’économie réelle est le principal levier pour passer à une économie durable car elle influence la consommation de biens et services. En l’espèce, les services financiers ont clairement un rôle de facilitateurs. »

(Finance durable suisse, Rapport du Conseil Fédéral du 16 déc 2022)

en effet à orienter les placements financiers vers des secteurs économiques dont la « performance » va de pair avec d'importantes externalités négatives non comptabilisées, donc reportées sur la collectivité.

Dans le même temps, les actrices et acteurs de la finance ont le potentiel de contribuer significativement à la mise en œuvre des transformations souhaitées, en participant, avec les autorités publiques, à la redéfinition des conditions cadres, et en favorisant la réallocation d'une partie significative des flux d'investissements vers les activités économiques locales durables.

C'est dans ce contexte que se sont depuis plusieurs années développées les initiatives relevant de la « **finance durable** », avec pour **principaux axes d'action :**

- **Rationner ou exclure** les activités les plus impactantes des portefeuilles d'actifs offerts aux investisseurs. Malgré son bien fondé, cette stratégie se heurte, dans certains domaines tel que celui des énergies fossiles, à des difficultés de mise en pratique.
- **Accompagner/engager les acteurs et influencer la stratégie de l'entreprise.** Ceci implique un engagement clair des investisseurs pour exercer

À Genève, la Fondetec⁴ alloue annuellement **3 Millions de CHF** sous forme de prêts aux entrepreneurs.

Les actifs BCGE s'élèvent à **34 Milliards de CHF**, soit un **facteur 10** par rapport à ceux des grandes banques privées implantées à Genève.

Les actifs sous gestion représentent au niveau mondial **100 000 Milliards de CHF** Soit l'équivalent du PIB mondial annuel

pleinement leur rôle et leur droits de propriétaires.

- **Financer, rendre possible des actions concrètes** en ciblant les investissements sur les secteurs les plus bénéfiques à la transition. Relativement accessible à un niveau global via des fonds thématiques (« obligations vertes ou sociales »), cette stratégie apparaît plus complexe à développer à l'échelle locale. Dans ce dernier cas, le rapport rentabilité/risque est en effet souvent perçu comme défavorable par les investisseurs, en raison de la taille et de la nature des

activités financées, mais aussi parce que les possibilités de diversification y sont plus réduites, alors même que celles-ci contribuent à la réduction des risques pour l'organisme prêteur.

Si l'accès au financement est une problématique qui, en Suisse, concerne l'ensemble du tissu économique, les activités orientées sur la durabilité sont particulièrement concernées. Ceci est d'autant plus vrai que les cobénéfices sociaux et environnementaux qu'elles génèrent ne sont généralement pas intégrés aux évaluations.

Ces difficultés attestent du fait que **les conditions cadres, souvent de niveau international, qui régissent les activités financières, demeurent largement inadaptées aux besoins de réorientation des flux financiers** vers des activités économiques locales et durables.

Dans ce contexte, les principes fondateurs de la « finance durable » ne sont pas aisés à mettre en œuvre. C'est pourquoi, afin de pouvoir valoriser tout le potentiel de cette approche, il convient aussi de garder un regard critique sur les pratiques et offres qui s'en revendiquent.

La généralisation des produits d'investissements « verts » invite ainsi à examiner les critères de durabilité sur lesquels ils sont fondés. Or, la définition de ces derniers n'apparaît pas nécessairement cohérente avec celle que l'on souhaite appliquer au niveau local (par exemple, les activités d'une plateforme internationale de vente en ligne peuvent, selon certains référentiels internationaux, être rattachées au champ de l'économie circulaire). Dans le même esprit, on soulignera le caractère généralement minoritaire des produits « verts » dans l'offre globale de sociétés

financières dont le modèle d'affaire reste, dans ses fondements, souvent inchangé. Développer la « finance durable » comme levier de redirection des flux financiers vers le tissu économique local implique donc un travail à plusieurs niveaux. Il s'agit à la fois d'œuvrer en faveur d'une réorientation progressive des pratiques prédominantes, et de soutenir la mise en place et la diffusion de modèles d'affaire véritablement alternatifs.

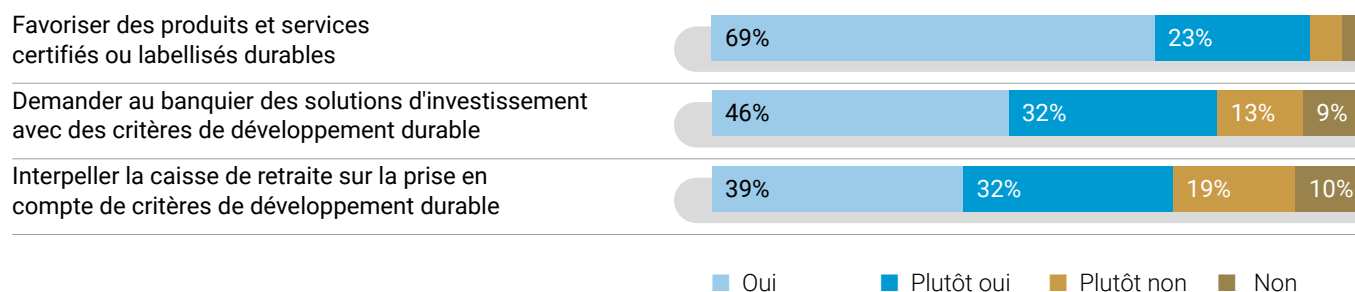
2. Comment créer des ponts entre activités financières et économie genevoise ?

Les différentes pistes évoquées dans les travaux de la Commission de prospective renvoient précisément à ces différents niveaux d'intervention.

Ainsi, le modèle de la Banque Alternative Suisse (BAS) a en premier lieu permis de comprendre quels sont les fondements et caractéristiques clés d'un modèle d'activité bancaire « fondé sur les valeurs ».

Dans un tel cas, la création de plus-values locales – à la fois sociales et environnementales – constitue la priorité. Corrélativement, le profit n'est pas une fin en soi, ou un résultat à optimiser, mais bien un moyen de garantir la pérennité des activités et, par là, celle des projets soutenus par la banque. Le modèle d'affaire sur lequel s'appuie la mise en œuvre de ces principes repose, notamment, sur la sélection des secteurs d'investissement (allocation prioritaire des fonds à des domaines identifiés comme

A l'avenir, quels types d'actions seriez-vous prêt à faire en faveur d'une économie durable ?



porteurs en matière de transition, couplée à une exclusion des secteurs les plus impactants négativement).

Le non recours aux marchés financiers est une autre composante clé de ce modèle. Il implique, pour la banque, un taux de croissance nécessairement plafonné de ses activités – puisque reposant uniquement sur les dépôts des clients –, en même temps qu'une grande robustesse face aux fluctuations des marchés financiers internationaux, ce qui a pu être vérifié dans le cas de crises systémiques telle que celle de 2008.

La diffusion d'un tel modèle, qui pour l'heure correspond à une activité « de niche », fait face toutefois à plusieurs défis. Parmi eux, on relèvera notamment la pression sur les marges liée à la forte concurrence qui règne dans le secteur financier, une sensibilité encore faible des grands investisseurs aux arguments de durabilité, ou encore l'opacité et la complexité de certaines réglementations permettant le maintien de pratiques de « green washing »⁵.

D'autre part, et malgré la particularité de son approche, la BAS se heurte comme



les autres banques à la problématique du financement des projets de taille réduite, souvent associés à des activités à faible rentabilité, ou des objets innovants considérés comme risqués. La création par la BAS d'une association « fonds d'innovation », non soumise à la régulation de la FINMA et alimentée par les bénéfices issus des activités bancaires, devrait permettre d'apporter un soutien ciblé

à des projets non éligibles aux prêts conventionnels.

L'intervention des autorités publiques s'avère toutefois indispensable pour des changements à plus grande échelle, reposant notamment sur l'invention de nouvelles modalités de partage des risques : partenariats public-privé dans lesquels la collectivité publique assume

la « 1^{re} perte », prêts bancaires garantis par l'Etat, investissements d'impact, etc.

Ces pistes font partie d'un ensemble de solutions permettant de stimuler des évolutions auprès des actrices et acteurs financiers plus « traditionnels ».

Dans le même esprit, **les « fonds solidaires » ou « fonds 95/5 » comportent des potentialités importantes pour une relocalisation des investissements.**

Leur fonctionnement est basé sur l'allocation d'une part minoritaire (de l'ordre de 5%) d'un investissement donné à des projets locaux, les 95% restants permettant de garantir un rendement satisfaisant à l'investisseur. Si l'on se réfère, par exemple, aux montants prêtés par la Banque Cantonale de Genève, ce sont potentiellement près de 170 Mio de CHF qui pourraient par ce biais être réalloués à des projets locaux durables.

Aujourd'hui très minoritaires, ces fonds solidaires gagneraient à être soutenus par les autorités publiques, par exemple à travers une défiscalisation des montants investis au niveau local.

3. Quels leviers l'Etat peut-il activer pour favoriser les passerelles entre la finance durable et la transition de l'économie locale ?

Quelles que soient les solutions considérées, leur mise en œuvre s'avère largement dépendante d'un engagement direct ou indirect des autorités publiques.

Des investissements financiers compatibles avec les enjeux climatiques

La fiche 7.8 du [Plan climat cantonal 2030](#) pose des objectifs et définit une série d'axes d'intervention visant à favoriser l'évolution des activités financières vers la durabilité

Fiche 7.8
Des investissements financiers compatibles avec les enjeux climatiques

→ 2023 : Emplimentation des acteurs institutionnels, consolidation des outils, sensibilisation des autres acteurs
2024 → 2030 : Déploiement des outils et généralisation des pratiques financières climato-compatibles

Enjeux	Description
<p>Dans le cadre de l'Accord de Paris en 2015, les pays signataires se sont engagés à rendre « les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de GES et résiliant aux changements climatiques » (cf. art 2.1.c).</p> <p>Dès lors, il s'agit d'accélérer la contribution du secteur financier à la réalisation de la transition énergétique. A ce titre, et depuis plusieurs années, Genève consolide sa position de pionner en matière de finance durable. Disposant du pouvoir unique de l'écosystème financier à Genève et en Suisse, notre canton peut jouer un rôle particulier pour accélérer la mise en œuvre d'une finance durable compatible avec les enjeux climatiques.</p> <p>Une large partie des acteurs financiers ont d'ailleurs réorienté leur activité en intégrant ces notions et en projetant des stratégies à long terme en lien avec une finance durable.</p> <p>La CFCU s'est engagée sur cette voie, en prenant en compte les aspects d'ordre environnemental, social et de gouvernance (critères ESG) et en devenant le premier fonds de pension suisse à rejoindre l'International Investors Group on Climate Change (IIGCC).</p> <p>L'objectif consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none">renforcer la compétitivité à long terme de la place financière genevoise en matière de finance durable en soutenant l'innovation,respecter, voire d'anticiper, les accords internationaux dans ce domaine, lesquels deviendront inéluctablement de plus en plus contraignants à l'avenir,répondre à la demande croissante des investisseurs,jouer un rôle actif dans l'orientation des flux financiers vers une société post-carbone.	<ul style="list-style-type: none">Favoriser le développement de nouveaux produits financiers, notamment d'obligations vertes par l'Etat, les communes, voire les entreprises.Développer l'offre de formation initiale et continue en matière de finance durable.Promouvoir les bonnes pratiques dans la prise en compte des enjeux climatiques au sein des caisses de pension publiques (Grand Etat, communes) et des institutions cantonales.Promouvoir l'outil de compatibilité climatique des portefeuilles financiers de l'OPFV auprès des caisses de pension, des compagnies d'assurance, des gestionnaires de fortunes et des banques.Inclure les entités cibles ci-dessus à la publication systématique d'informations standardisées et comparables sur la prise en compte des enjeux climatiques.Organiser des événements pour favoriser les échanges à l'instar de la Building Bridges Week (semaine de la finance durable) qui s'est tenue à Genève en octobre 2019. <p>Effets induits</p> <ul style="list-style-type: none">Réduction l'anticipation des risques financiers liés aux changements climatiquesRenforcement de la compétitivité de la place financière genevoise, avec la création d'emplois liésPrise de décision responsable des investisseurs grâce à une meilleure information <p>Périmètre d'application Etat de Genève, Grand Etat et canton de Genève</p>

Pilotage : DF – DG DERI (DEE) / **Collaborations :** Sustainable Finance Geneva (SFG) – Communes – IOP – BCOE – Caisses de pensions publiques et privées – Communauté genevoise d'action syndicale (CCAS)

108 - PLAN CLIMAT CANTONAL 2030

Au niveau du canton de Genève, des orientations stratégiques ont dans ce domaine été posées, en particulier dans le Plan climat 2030 (voir encadré), et différentes pistes de travail ont été envisagées dans le cadre de la Commission. Complémentaires à une contribution aux travaux – d'échelle fédérale voire internationale – sur les conditions cadres, ces pistes renvoient notamment au besoin de :

- mieux documenter les enjeux relatifs aux flux financiers en relation à l'économie locale durable, par exemple en constituant et diffusant de nouvelles données statistiques sur le sujet ;

- explorer les possibilités concrètes de partenariats public-privé permettant un partage des risques plus favorable aux investissements locaux;
- systématiser la politique d'investissement durable initiée à travers les « obligations vertes ou sociales » utilisées depuis 2017 pour le financement de certains grands projets publics et mener une analyse globale du budget de l'Etat sous l'angle de son impact CO₂.



1. [The Enterprise for society center \(E4S\)](#) résulte d'une initiative conjointe UNIL-HEC, IMD et EPFL. Centre de recherche orienté sur l'appui à la société, E4S se donne pour objectif d'inspirer et activer la transition vers une économie plus résiliente et inclusive.
2. Active depuis 35 ans en Suisse, la [Banque Alternative Suisse](#) a été sollicitée en tant que modèle exemplaire d'activité bancaire « fondée sur les valeurs ».
3. Fondée en 2010 à Genève, la société [Quadia – capital regenerated](#) est spécialisée dans l'investissement durable, finançant des entreprises innovantes qui renforcent la transition vers une économie régénérative.
4. La [Fondetec](#) est une fondation qui a pour but de promouvoir, soutenir et aider au développement des entreprises ayant leur siège en Ville de Genève.
5. « Verdissage » ou méthode de marketing consistant à communiquer auprès du public en utilisant l'argument écologique de manière trompeuse pour améliorer son image.
6. Le « léman » est la monnaie complémentaire citoyenne, locale, du bassin de vie lémanique transfrontalier (www.monnaie-leman.org).

Source : Commission prospective interdépartementale (GE2050)